



Collège Henri Dheurle  
La Teste-de-Buch

## Orientation après la 3<sup>ème</sup> Calendrier des opérations

Jusqu'au 27 février 2026



Formuler les choix provisoires d'orientation via Educonnect ou via la fiche de dialogue remise par le collège si problème d'accès au numérique. Choix parmi 3 voies d'orientation : 2<sup>nde</sup> Générale et Technologique, 2<sup>nde</sup> professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP.

Du 2 mars au 20 avril 2026



En réponse à vos demandes, le conseil de classe formule des avis provisoires. Si les avis sont discordants, dialogue avec l'équipe éducative. Vous devez accuser réception de l'avis du conseil de classe sur Educonnect.

A partir du 3 avril 2026



Consultation des offres de formations post-3<sup>ème</sup> pour la rentrée 2026 dans le service en ligne

Du 4 au 20 mai 2026



Formuler les choix définitifs d'orientation via Educonnect ou la fiche de dialogue. Choix parmi 3 voies d'orientation : 2<sup>de</sup> Générale et Technologique, 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP. Formuler les demandes d'admissions pour les formations et établissements souhaités via Educonnect. Préciser le lycée désiré pour la voie générale et technologique, les spécialités ou familles de métiers pour la voie professionnelle et les spécialités pour les CAP ou CAP agricole. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante. La décision du chef d'établissement est déterminante. Nous vous conseillons de formuler plusieurs demandes d'établissements ou de formations.

Du 29 mai au 2 juin 2026



Proposition d'orientation du conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre. Vous devez accuser réception de cette proposition sur Educonnect.

- Si conforme à votre choix, la proposition devient une décision d'orientation.
- Si différente de votre choix, le chef d'établissement prend la décision définitive après entretien avec la famille.
- Si le désaccord persiste, vous pouvez demander un recours auprès d'une commission d'appel.

A partir du 30 juin 2026  
14h30



Diffusion des résultats d'affectation, à l'issue de la procédure Affelnet-Lycée (traitement informatisé des vœux saisis) sous forme d'une notification d'affectation individuelle. La décision tient compte de la décision d'orientation, des vœux formulés, des résultats scolaires de l'élève, du nombre de demandes formulées sur ce vœu et du nombre de places disponibles.

A partir du 30 juin 2026



Vous avez obtenu une affectation positive dans une formation demandée ? Félicitations ! Vous devez impérativement vous inscrire auprès du lycée en suivant les consignes d'inscription présentes sur la notification d'affectation. Vous n'avez pas obtenu l'orientation désirée ? Vous devez absolument contacter le collège.